PLAN BOIS ÉNERGIE BRETAGNE

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN BOIS ENERGIE BRETAGNE

Edition 2025

BÂTIR UN PROJET DE CHAUFFERIE BOIS DANS L'INDUSTRIE OU L'ARTISANAT

Pourquoi ? Pour décarboner ses consommations énergétiques, stabiliser sa facture de chauffage, valoriser les connexes bois.

UNE CHAUFFERIE BOIS EN TROIS ÉTAPES !

1 ÉVALUER L'OPPORTUNITÉ D'UN PROJET

- Analyse des besoins énergétiques
- Démarche ENR'Choix : analyse de l'efficacité énergétique, étude d'un potentiel réseau de chaleur et de la pertinence des autres sources de chaleur renouvelable
- Définition des caractéristiques techniques et économiques du projet
- De quelles aides le projet peut-il bénéficier ?

2 CONCEVOIR ET CHIFFRER LE PROJET

- Consultation d'installateurs certifiés Qualibois
- Adapter les solutions techniques à vos déchets bois ou aux fournisseurs locaux
- Pour les projets complexes, réalisation d'une étude de faisabilité avec un bureau d'études certifié RGE
- Réflexion sur les choix techniques proposés
- Demande d'aide financière

3 CONSTRUIRE ET EXPLOITER L'INSTALLATION

- Contrats de maintenance et approvisionnement
- Suivi et optimisation de la performance énergétique de la chaudière
- Maintenance
- Bilan annuel d'exploitation

Le plan bois énergie Bretagne vous accompagne à chaque étape !

Étude d'opportunité, recommandations de visites, mise en relation avec les fournisseurs locaux

Mise en relation avec des professionnels certifiés, définition des cahiers des charges, aide à la préparation de la demande d'aide

Accompagnement à l'optimisation, bilans de fonctionnement, formation conduite de chaufferie

LES AIDES DU PLAN BOIS ENERGIE BRETAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Région BRETAGNE

Études et assistance à maîtrise d'ouvrage	*50 à 70% d'aides du Fonds Chaleur*
Aides à l'investissement	***Production de chaleur :*** *20 à 240€ /MWh** *selon la quantité d'énergie produite* *Plafond : 45 à 65% des dépenses éligibles*
	Réseau de chaleur : *390 à 1 190€/m de tranchée* *selon le diamètre du réseau* *Plafond 45 à 65% des dépenses éligibles pour les réseaux techniques* *30 à 50% pour les réseaux avec vente (+15% si 100% ENR&R)*

** Energie biomasse sortie chaudière*

Ces aides sont issues du Fonds Chaleur de l'ADEME et sont gérées par les structures porteuses des CCR territoriaux ou par la Région Bretagne dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne. (Contacts au verso)

Le plan bois énergie Bretagne est issu d'un partenariat entre l'Ademe, la Région et le département de l'Ille-et-Vilaine. Il vise un développement durable de la filière bois énergie, par un accompagnement technique et financier des projets de chaufferie bois, ainsi qu'un soutien à la structuration de l'offre d'approvisionnement local.
Ce dispositif est animé par AILE et Fibois Bretagne.

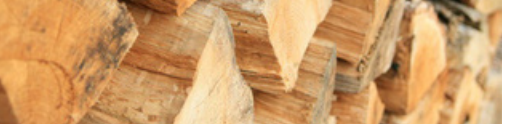

LES CLÉS POUR UN PROJET DURABLE ET PERFORMANT, ELIGIBLE AUX AIDES DU PLAN BOIS ENERGIE BRETAGNE

Maîtrise de l'énergie

Chaque projet doit s'inscrire dans une démarche de réduction de la consommation énergétique, la réalisation d'un diagnostic énergétique est nécessaire.
Pour les industriels, le programme PACTE Industrie de l'ADEME propose des financements pour les audits et études d'opportunités d'évolution du mix énergétique.

Identifiez les solutions d'économie d'énergie à mettre en œuvre pour optimiser le dimensionnement de la chaufferie !

La création d'un réseau de chaleur permet de mutualiser les besoins, la production et la distribution de la chaleur. Quels sont les besoins des bâtiments voisins ?

1,5 MWh/ml

La densité minimale du réseau de chaleur pour bénéficier du soutien du Plan Bois Energie Bretagne.
Si la densité est comprise entre 1 et 1,5 les projets peuvent être soumis à avis du comité technique.

Performance environnementale

Afin de préserver la qualité de l'air, des **seuils d'émission de poussières sont fixés**. Pour bénéficier des aides publiques, les porteurs de projets doivent démontrer la performance de l'équipement retenu (test en laboratoire par le fabricant ou test sur site) ou à défaut prévoir l'installation d'un filtre performant.
Obligatoire à compter de 2026.

RGE énergie biomasse

La certification garantissant la compétence des bureaux d'études pour les études et la conception des projets de chaufferie.

1 500 h

C'est le temps minimum de fonctionnement de la chaudière à pleine puissance. Un temps plus faible indique un surdimensionnement ou une consommation trop intermittente.

Etudier les autres sources de chaleur renouvelable

La biomasse est particulièrement pertinente pour des besoins hautes températures (>90/100°C). Un projet de chaufferie bois doit être envisagé après avoir vérifié :

- La possibilité de se raccorder à un réseau de chaleur
- L'existence d'une source de chaleur fatale non valorisée
- Une solution solaire thermique ou géothermie

Des solutions de couplage sont également possibles.

La biomasse est une source d'énergie renouvelable mais limitée, aussi il est important de l'utiliser là où elle est l'énergie la plus pertinente pour répondre aux besoins.

Gestion durable de la ressource

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à utiliser du bois provenant du Grand Ouest, dont 30 à 50% minimum de bois forestier ou bocager issu d'une exploitation durable.

Des filières locales de valorisation du bois existent, inscrivez votre projet dans une démarche territoriale !

10%

de bois déchiqueté certifié gestion durable (Label Haie, PEFC).
C'est le taux minimal requis dans le plan d'approvisionnement en bois forestier et bocager, pour une chaufferie < 12 GWh.
Pour les projets granulés, le taux de combustible certifié gestion durable est de 20% minimum.

VOTRE RELAIS BOIS ENERGIE

Animateurs des Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux :
Centre Ouest Bretagne : ALECOB – antoine.quero@alecob.org
Lannion Trégor Communauté : stephane.keller@lannion-tregor.com
Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération : SPL – llebrun@splber.fr
Saint-Brieuc Armor Agglomération : francois.kirk@sbaa.fr
Pays de Rennes : ALEC du Pays de Rennes – fonds-chaleur@alec-rennes.org
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : c.seligour@gmvagglo.bzh
Auray Quiberon Terre Atlantique : vincent.canu@auray-quiberon.fr
Guingamp Paimpol Agglomération : enr@guingamp-paimpol.bzh
Dinan Agglomération : r.jouve@dinan-agglomeration.fr
Pays des Vallons de Vilaine : enr@alec-vallonsdevilaine.fr

Sur le CCR Bretagne (autres territoires) :
Lucie Prod'Homme - coordinatrice délégation Fonds chaleur : lucie.prod-homme@bretagne.bzh
Antoine QUEVREUX : antoine.quevreux@aile.asso.fr

initiatives énergie environnement